



Communiqué de presse

Luxembourg, le 6 juillet 2022

Les auditeurs mettent en question les résultats de l'approche participative de l'UE en matière de développement local

Lancé en 1991, le programme Leader – la politique de développement rural participative et ascendante de l'UE – a contribué à faciliter l'engagement local. Mais sa démarche est coûteuse et ses processus d'approbation souffrent de lenteur. Plus de dix ans après la réalisation d'un premier audit, un rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne conclut que peu d'éléments permettent d'affirmer que les avantages de l'approche Leader l'emportent sur les coûts et les risques qu'elle engendre.

L'UE a eu recours à l'approche Leader (développement local mené par les acteurs locaux) pour financer des projets dans les zones rurales, urbaines et côtières, prévoyant jusqu'à 9,2 milliards d'euros de financement pour la période 2014-2020. Cette approche est censée s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des communautés locales pour définir leurs besoins en matière de développement. Les groupes d'action locale jouent un rôle décisif dans ce processus: ils contribuent à la conception d'une stratégie de développement local et sont responsables du lancement et du développement de projets visant à répondre aux besoins locaux. Bien que l'approche Leader soit séduisante sur le papier, la question de savoir si elle a été bénéfique sur le terrain subsiste.

«L'approche Leader a été conçue avec un objectif louable: faciliter l'engagement et l'autonomisation au niveau local, au bénéfice des zones rurales de l'UE», a déclaré M^{me} Eva Lindström, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Cela entraîne des coûts supplémentaires et des risques, qui pourraient se justifier si l'approche apportait des avantages par rapport à d'autres types de programmes de dépenses de l'UE. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de preuve tangible indiquant que c'était effectivement le cas: nombre de projets que nous avons examinés auraient pu être financés à moindre coût par d'autres fonds de l'UE.»

Les auditeurs reconnaissent que Leader tend à faciliter l'engagement local. Toutefois, les groupes d'action locale ne sont souvent pas représentatifs. La présence des femmes et des jeunes n'y est encore que marginale. L'approche participative de Leader entraîne des coûts administratifs et de fonctionnement élevés. Cela englobe, entre autres, des activités visant à faire participer la

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

communauté locale et à soutenir les demandeurs, et induit des exigences administratives supplémentaires par rapport aux programmes de dépenses généraux. Selon la Commission européenne, ces coûts s'élevaient à plus d'un milliard d'euros (ce qui représente un quart du total des dépenses) fin 2020. Les processus de demande et d'approbation des projets, qui peuvent inclure jusqu'à huit étapes, restent, selon les auditeurs, trop compliqués et trop lents. Conséquence: seuls 39 % des projets ont été subventionnés par les États membres, et l'un d'eux (la Slovaquie) n'en a financé aucun.

Dans leur rapport, les auditeurs attirent par ailleurs l'attention sur la manière dont sont utilisés les fonds. Dans certains pays de l'UE, comme l'Allemagne, le soutien au titre de Leader et du développement local mené par les acteurs locaux couvre des projets qui relèvent normalement des autorités nationales, régionales ou municipales (routes rurales, éclairage des rues ou encore jardins d'enfants). De plus, pour certains projets soutenus (par exemple l'achat de tracteurs par des agriculteurs), il aurait parfois été plus avantageux de bénéficier de mesures mieux ciblées de développement rural en dehors du cadre Leader ou d'autres programmes de dépenses de l'UE.

Globalement, les auditeurs concluent que peu d'éléments permettent d'affirmer que les avantages supplémentaires de Leader justifient son coût par rapport à d'autres types de financement. La Commission européenne est en train d'examiner la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la valeur ajoutée de Leader. Mais son évaluation ne sera pas publiée avant l'an prochain, au plus tôt. Compte tenu des surcoûts et risques engendrés, et en l'absence continue d'avantages patents, les auditeurs de l'UE plaident en faveur d'une évaluation complète et approfondie de Leader et de l'approche de développement local mené par les acteurs locaux.

Informations générales

Au cours de la période 2014-2020, Leader est devenue une composante obligatoire de tous les programmes de développement rural. La législation de l'UE a alors imposé aux États membres, à l'exclusion de la Croatie, de lui consacrer au moins 5 % de leur financement au titre du développement rural.

Le rapport spécial 10/2022 «Leader et le développement local mené par les acteurs locaux facilitent l'engagement à ce niveau, mais leurs avantages supplémentaires ne sont toujours pas suffisamment démontrés» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

Cet audit fait suite à un précédent rapport spécial, publié en 2010, intitulé «[Mise en œuvre de l'approche Leader pour le développement rural](#)».

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547